

POISSONS

# Choquemort

*Fundulus heteroclitus*

Mummichog × Zebra-Killifisch



## Origine

Côte Est de l'Amérique du Nord

## Voies d'introduction

Echappé de captivité (aquarium, recherche). Transport via le déchargement des eaux de ballast.

## Usages en Belgique

Élevé en laboratoire comme espèce modèle pour de la recherche. Dans le passé, cette espèce était occasionnellement détenue en aquarium.

## Distribution en Belgique

Absent

## Habitat potentiel en Belgique

Habitats d'eaux saumâtre tels que marais d'eau salée et mares résiduelles de marée et eaux douces proches, mais également en milieu marin.

## Nuisances

Concurrence la faune indigène de poissons par compétition pour la nourriture et l'espace.



## Caractéristiques

Poisson à très forte tolérance aux variations de température et de salinité

- Taille : 10 – 18 cm
- Tête arrondie et bouche orientée vers le haut.
- Coloration :
  - » Mâles : dos vert olive foncé et ventre jaune clair ; tache sombre sur le corps à l'origine de la nageoire dorsale. Barres verticales sombres et argentées en alternance sur les côtés du corps, et points argentés entre les barres.
  - » Femelles : ventre jaune argenté et dos jaune.
- Nageoires : arrondies ; nageoire dorsale avec 10-12 rayons implantés à l'arrière ① ; nageoires pelvienne et pectorale jaune-orange et nageoires médianes bleutées bordées de jaune-orange

## Espèces ressemblantes

Dans le commerce, cette espèce peut être confondue avec d'autres espèces du genre *Fundulus* comme *F. grandis*.

## Pour plus d'informations

IDENTIFICATION ET ESPÈCES RESSEMBLANTES

- <https://www.fws.gov/media/ecological-risk-screening-summary-mummichog-fundulus-heteroclitus-uncertain-risk>

SITES RÉGIONAUX

- Wallonie : <http://biodiversite.wallonie.be/liste-invasives>
- Flandre : <https://www.ecopedia.be/pagina/uitheemse-invasieve-dieren>

MISE EN ŒUVRE DU RÈGLEMENT EUROPÉEN EN BELGIQUE

- <http://www.iasregulation.be/fr>

## Restrictions

Sauf exceptions dûment prévues par le Règlement européen, cette espèce ne peut pas être importée, transportée, commercialisée, échangée, détenue, élevée, reproduite, ou libérée intentionnellement dans la nature au sein de toute l'Union européenne, à partir d'août 2024.